

APPEL A PROJET 2021

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

EN ESMS

01 Juillet 2021

Éléments de contexte :

Les démarches de Qualité de Vie au Travail regroupent l'ensemble des actions permettant de concilier l'amélioration des conditions de travail pour les salariés tout en garantissant la sécurité et qualité des soins et la santé des usagers. Elle contribue à la performance globale de l'établissement.

En décembre 2016, le ministère des Solidarités et de la Santé a initié la **stratégie nationale d'amélioration de la QVT** de l'ensemble des professionnels de santé « Prendre soin de ceux qui nous soignent ». Cette stratégie nationale, qui cible les professionnels médicaux et non-médicaux exerçant en établissement de sanitaires et médico-sociaux, identifie deux priorités :

- Améliorer l'environnement et les conditions de travail des professionnels au quotidien ;
- Accompagner les professionnels au changement et améliorer la détection des risques psychosociaux.

Sur le secteur « Personnes âgées », un plan d'actions pour les métiers du **grand âge et de l'autonomie** est engagé depuis 2019. L'un des axes vise à donner une priorité forte à la réduction de la sinistralité et à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en :

- Améliorer les conditions de travail (programme coordonné entre branche AT-MP et ARS, formation à la prévention des TMS...)
- Promouvoir l'innovation organisationnelle, managériale et technique (fonction de "gestionnaire de cas", formation des cadres dirigeants et des cadres de proximité ...)

Sur le secteur « Personnes handicapées », le virage inclusif engendre de profondes mutations organisationnelles. La conduite du changement doit être couplée d'une démarche QVT.

Ces orientations font partie intégrante du **projet régional de santé (PRS) de l'ARS Normandie** qui fixe des objectifs spécifiques pour adapter la politique des ressources humaines en santé avec une priorité fixée par l'objectif 23 du PRS : « renforcer l'attention à la qualité de vie et la sécurité au travail des professionnels ». Afin d'y répondre un AAP à projet est publié annuellement afin de soutenir :

1. Les accompagnements dans la construction et la mise en œuvre des démarches QVT
2. L'investissement matériel de lutte contre la sinistralité
3. La promotion de formation professionnalisante en faveur de l'attractivité des métiers et de la prévention des risques professionnels

En 2021, l'ARS Normandie souhaite recentrer son accompagnement sur des actions orientées principalement sur l'organisation, le fonctionnement des établissements et les modalités de management.

En effet, le lancement du plan d'investissement du Ségur avec son volet « investissements du quotidien » pour les EHPAD permettra de contribuer à l'achat de nouveaux équipements/petits matériels et à la réalisation de petites opérations de travaux. L'objectif est d'apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents.

Pour les ESMS du secteur handicap, un dispositif en partenariat avec la CARSAT, est ouvert via :

[Accompagnement aux démarches de prévention des Risques professionnels en ESMS](#)

Des formations PRAP2S seront proposées directement par l'ARS.

Le périmètre :

Sont concernés par cet appel à projets :

- Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) sous compétence exclusive ou conjointe ARS ;
- Des ESMS qui sont géographiquement localisés en région Normandie
- Les gestionnaires de groupement d'établissements (ex : groupements de coopération médico-sociaux (GCMS))

Les projets déposés pourront concerner toutes les catégories de personnel (administratif, hôtellerie, médical, paramédical, etc...)

1. Références :

Les établissements sont invités à prendre connaissance des principaux textes réglementaires ou bibliographie applicables en matière de qualité de vie au travail :

- Extrait de l'Accord National Interprofessionnel du 19 juin 2013 « Vers une politique d'amélioration de la QVT et de l'Egalité professionnelle »
- Instruction n°DGCS/4B/2018/177 du 17 juillet 2018 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements accueillant des personnes handicapées).
- [GUIDE PRATIQUE](#) Démarche qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux, ANACT, Mars 2021

2. Définition de la QVT :

La Qualité de vie au travail, de quoi s'agit-il ?

La QVT est une façon de réinvestir la question du travail et de ses transformations, dans ce sens elle est une démarche ambitieuse. C'est une démarche qui permet de « penser le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets techniques ou organisationnels.

L'accord national interprofessionnel de 2013 précise que « Les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la Qualité de vie au travail qui en résulte » (ANI, juin 2013).

3. Orientations régionales :

Le projet devra porter au choix sur :

- **La préparation de la démarche QVT :**
 - Formation des managers et référents QVT
 - Accompagnement dans le cadrage de la démarche, la sensibilisation des équipes...
- **Le diagnostic et la construction d'un plan d'actions**
 - Audit précisant les modalités de continuité des actions à mettre en place après la fin de la prestation
 - Analyses des situations de travail
 - Analyses des pratiques professionnelles
 - Accompagnement dans la concertation avec les équipes pour co-construire la priorisation des actions
- **Le déploiement des plans d'actions QVT et leur évaluation**
 - Mise en place des actions issues d'une méthodologie type « Acia QVT » de l'ARACT, d'une prestation antérieure ou d'une démarche interne à l'EMS
- **La mise en œuvre de modalités d'organisations et de fonctionnement innovantes en faveur de l'attractivité des métiers** notamment à travers la mutualisation inter-établissement, les plateformes de services...

4. Modalités de dépôt, d'instruction, de financement et calendrier :

Les dossiers de candidatures, selon le modèle joint, devront impérativement être adressés à l'ARS Normandie pour le **1er octobre 2021**.

Aucun dossier ne pourra être pris en compte au-delà de cette date.

Ils devront parvenir sous format électronique ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

Critères régionaux de sélection des candidatures :

Les candidatures réceptionnées seront sélectionnées notamment au regard des critères suivants :

- Intérêt et accord de la direction et des représentants du personnel pour porter et participer conjointement à l'action ;
- Motivations, objectifs, projets ayant amenés l'établissement à se porter candidat

L'investissement humain interne aux ESMS ne pourra faire sujet à financement (cf indemnisation des ETP impliqués dans la démarche). En effet, cet engagement doit faire partie intégrante des missions des différents personnels.

Procédure de sélection des candidatures :

Une première priorisation des dossiers de candidatures sera réalisée par les équipes de l'ARS en fonction des critères indiqués ci-dessus.

Lors d'une journée courant octobre 2021, les équipes de l'ARS, la CARSAT, l'ARACT, des conseils départementaux, des fédérations d'employeurs, des représentants syndicaux se réuniront pour prioriser les dossiers reçus suite à l'AAP.

Chaque établissement sera informé de la suite donnée à sa candidature au plus tard fin novembre 2021.

Financement :

Les projets peuvent faire l'objet d'un co-financement de l'agence régionale de santé dans la limite de l'enveloppe régionale dédiée après examen de l'ensemble des dossiers de candidatures reçus dans le cadre du présent appel à projets.

La hauteur du co-financement sera appréciée au regard de la capacité financière de l'établissement. Un co-financement à hauteur de 50 % ARS et 50% établissement devra être recherché.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à candidatures : **03 juillet 2021**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **01 octobre 2021**
- Comité de sélection des dossiers : octobre 2021
- Conventionnement et délégation des crédits : novembre 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4
www.normandie.ars.sante.fr

